



Compte rendu du Comité syndical du 19 novembre 2018

OBJET : résumé des débats

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle du conseil en mairie de Vertou, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. Benoît COUTEAU M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN	M. Patrick BALEYDIER M. René BARON M. Maurice BOUHIER M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Jérôme MARCHAIS M. Pierre-André PERROUIN M. Jean-Marie POUPELIN M. Alain SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Albert MECHINEAU	Mme Anne CHOBLET Mme Nicole LACOSTE

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Janik RIVIERE donne pouvoir à Mme LEGEAI	M. Pierre BERTIN donne pouvoir à M. MABIT Mme Laurence MENARD donne pouvoir à M. SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Assistaient au titre des services :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice

Date de convocation : 4 octobre 2018

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 24 présents
27 votants (dont 3 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 24 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 27 votants

Rodolphe AMAILLAND est désigné secrétaire de séance

1. Office de Tourisme : validation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes a été présenté et voté par le comité de direction de l'EPCI de l'Office le 25 juin dernier, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 218 828,41	1 101 137,18	-117 691,23
	Section d'investissement	22 275,57	51 564,45	29 288 ,88

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	27 336,55 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	59 384,92 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		1 241 103,98	1 239 423,10	- 1680,88

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 218 828,41	1 128 473,73	- 90 354,68
	Section d'investissement	68 875,57	110 949,37	42 073,80
	TOTAL CUMULE	1 287 703,98	1 239 423,10	- 48 280,88

Restes à réaliser 2017

Sens	Compte	Libellé	Montant
Dépense	2051	Concessions et droits similaires	6 600 €
Dépense	2181	Installations générales	40 000 €

A l'unanimité, les membres du comité syndical, valident le compte administratif 2017 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

2. Décision modificative n°1 budget principal

Une subvention exceptionnelle a été votée par les deux intercommunalités pour le budget 2018 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

Afin de pouvoir percevoir cette subvention et la reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, les membres du comité syndical, adoptent la décision modificative n°1 ci-dessous, à l'unanimité :

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
65	65738	95	104 000.00	
74	74758	95		104 000.00
TOTAL GENERAL			104 000.00	104 000.00

3. Décision modificative n°1 budget Musée-Culture

Des études ont été réalisées entre 2013 et 2018 pour le Musée du Vignoble Nantais. Les dépenses correspondantes ont été imputées sur le compte 2031 « frais d'études » et 2033 « frais d'insertion ». Les travaux correspondant à ces frais étant en cours de réalisation, il convient de les imputer sur le compte 2313 « immobilisations en cours – construction », par mouvement d'ordre budgétaire. A l'unanimité, les membres du comité syndical adoptent la décision modificative n°1 ci-dessous.

Chapitre	Article	Fonction	Dépense	Recette
041	2313	01	85 500.00	
041	2031	01		85 000.00
041	2033	01		500.00
TOTAL			85 500.00	85 500.00

4. Convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire : adhésion du Syndicat

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- décident de faire adhérer le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM
- précisent que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP
- fixent la participation financière mensuelle par agent à 11.50 € net sachant que le comité technique départemental a été sollicité pour avis le 5 novembre 2018
- autorisent Monsieur le Président à signer ladite convention.

5. Conseil en énergie partagé 2018-2021 : adhésion du syndicat

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle SCoT-Pays, valident l'adhésion du syndicat à la mission CEP (Conseil en Energie Partagé) 2018-2021.

Musée délibérations

6. Création d'un comité scientifique pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

En signant la convention « Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais » en octobre 2011, le Pays du Vignoble Nantais s'est notamment engagé à « créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) ».

Pour répondre aux engagements de la convention avec l'Etat, il convient de mettre en place un comité scientifique pour définir les savoirs et les enjeux à présenter dans le CIAP.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, valident la création du comité scientifique qui accompagnera la réflexion sur le CIAP, les 4 groupes et les personnes pressenties.

7. Tarif pour cession du droit à l'image

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, valident :

- le fait de suivre le barème de l'ADAGP pour fixer les tarifs de cession du droit à l'image des collections du Musée du Vignoble Nantais ;
- le tarif de 8% sur le prix de vente public HT ou 15% sur le prix de diffusion HT dans le cas d'estampes, lithographies, sérigraphies, conditionnement de luxe, logos et images de marque.
- la gratuité pour tous les usages de transmission non lucrative du savoir et pour la presse (hors publicité).

8. Convention de partenariat avec la commune de Gorges

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, autorisent le Président à signer la convention avec la commune de Gorges précisant les modalités de partenariat entre la commune et le Pays du Vignoble Nantais au titre du Pays d'art et d'histoire.

9. Tarif TAP à la séance

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, valident la création d'un tarif pour les Temps d'Activités Périscolaires à 60 € par séance.

10. Laissez-vous conter Saint-Fiacre : convention pour la réimpression

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour la réédition de la brochure « Laissez-vous conter le village de Saint-Fiacre-sur-Maine ».

Cette nouvelle convention prévoit que le Pays prenne en charge l'adaptation à la nouvelle charte graphique et la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine le coût de l'impression.

11. Chantier des collections : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, autorisent le Président ou son représentant :

- à solliciter la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux » auprès de la Direction de la Culture du Département de Loire-Atlantique pour la réalisation de l'étude préalable au chantier des collections,
- et à signer les documents nécessaires à la demande officielle, l'exécution administrative et financière de la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux ».

12. Musée du Vignoble Nantais : demande de subvention DRAC

Dans le cadre de sa programmation d'activités pour l'année 2019, le Musée du Vignoble Nantais souhaite solliciter la DRAC pour obtenir des subventions, en tant que Musée de France.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, autorisent le Président à signer tous les documents utiles concernant cette demande.

13. Travaux d'aménagement des réserves du Musée du Vignoble Nantais : demande de subvention DRAC

Le bâtiment acquis pour les réserves du Musée du Vignoble Nantais doit faire l'objet de travaux d'aménagement. Des acquisitions de mobilier sont également nécessaires pour le stockage des collections du Musée, labellisé Musée de France.

La DRAC des Pays de Loire peut apporter un soutien financier à hauteur de 15% du montant HT de ces investissements.

Le plan prévisionnel des travaux et aménagement du local de réserves est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux + dépenses annexes	333 558 €	Autofinancement (21% du montant HT)	70 037 €
Acquisition mobilier	66 000 €	DRAC	49 945 €
		Région (NCR)	198 208 €
		FCTVA	81 368 €
TOTAL (TTC)	399 558 €	Total (TTC)	399 558 €

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH :

- valident le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorisent le président à solliciter le soutien financier de la DRAC
- autorisent le président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

14. Adhésion Fédération des Ecomusées et des Musées de Sociétés et à la Fédération des musées d'Agriculture et du Patrimoine Rural

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, décident :

- L'adhésion du Musée du Vignoble Nantais à la Fédération des Musées d'Agriculture et du Patrimoine rural (AFMA) ;
- L'adhésion du Musée du Vignoble Nantais à la Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS) ;
- L'engagement des dépenses associées

15. Appel à projet « numérisation et valorisation des contenus culturels »

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-PAH, le Président ou son représentant :

- à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet « numérisation et valorisation des contenus culturels »,
- à signer les documents nécessaires à la demande officielle, l'exécution administrative et financière de la subvention.

Pays délibération

16. Conseil de développement : modification du règlement intérieur

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Pays, valident la modification de l'article 12 du règlement de fonctionnement du conseil de développement pour permettre au conseil de développement de se saisir de sujets qu'il considère important pour le territoire.

17. Modification du collège 1 du comité de direction de l'EPIC de l'office de Tourisme du Vignoble de Nantes

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle SCoT-Pays, valident la proposition de la communauté de communes de Sèvre et Loire et désignent Jean Marie Poupelin au comité de direction de l'Office de Tourisme au sein du collège 1, en remplacement de Nathalie Boucher, démissionnaire.

Fait à Clisson, le 21 novembre 2018

Le Président,



François GUILLOT